



07.3383

Motion Barthassat Luc.
Angabe
der Organspendebereitschaft
auf offiziellen Dokumenten

Motion Barthassat Luc.
Inscrire la mention
de donneur d'organes
sur les documents officiels

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 03.06.09
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 11.12.13

Barthassat Luc (CEg, GE): Notre pays subit un déficit concernant le don d'organes. Enormément de personnes attendent le don d'un organe. La façon d'être donneur d'organes mérite justement un peu plus de publicité et surtout de bénéficier d'une meilleure visibilité sur le plan officiel. C'est pour cela que je propose dans cette motion de pouvoir augmenter le nombre de donneurs, ce qui est important, et de pouvoir inscrire la mention de donneur d'organes sur les papiers d'identité: passeport, carte d'identité ou même permis de conduire. Il faut savoir que dans notre pays nous sommes moins de 11 donneurs par million d'habitants – ce sont des chiffres qui datent de 2006 –, et la situation ne va pas en s'améliorant.

Nous avons reçu de la part du Conseil fédéral la réponse qu'il n'y avait pas assez de place sur le passeport pour inscrire la mention de donneur d'organes. Vu que nous allons passer au passeport biométrique, je pense que nous pourrions trouver une petite place sur celui-ci, ce qui permettrait aux personnes le désirant de pouvoir choisir librement d'inscrire sur les papiers d'identité ou sur le permis de conduire la mention de donneur d'organes.

Voilà, je vous rappelle que c'est quelque chose d'important et qu'il y a énormément de gens, qu'il y a des enfants qui attendent un don d'organe, et souvent nous assistons à des cas dramatiques à cause du manque d'organes disponibles.

Donc je vous demande de soutenir ma motion.

Widmer-Schlumpf Eveline, Bundesrätin: Nur noch ganz kurz: Sie haben über die Frage der Aufnahme eines Organspendevermerks auf Ausweisen schon vermehrt diskutiert, unter anderem bei der Diskussion über den Führerausweis, dann im Rahmen der Diskussion über die Revision des Ausweisgesetzes zur Übernahme der EU-Ausweisverordnung in den

AB 2009 N 1021 / BO 2009 N 1021

Jahren 2007 und 2008. Die Frage der Organspende war also immer wieder ein Thema. In diesem Jahr wird nun die Versichertenkarte eingeführt. Auf dieser Karte können Patientenverfügungen eingetragen werden. So kann unter anderem auf dieser Versichertenkarte auch eingetragen werden, dass ein Organspenderausweis besteht. Es ist nun also eine Möglichkeit für die Eintragung einer Organspendebereitschaft gegeben. Im Übrigen hat sich seit der Beratung des Ausweisgesetzes und des Transplantationsgesetzes an der Ausgangslage nichts geändert. Wir sind der Auffassung, dass kein Grund besteht, auf diese Entscheide des Parlamentes zurückzukommen.

Abstimmung – Vote
(namentlich – nominatif; 07.3383/2469)
Für Annahme der Motion ... 69 Stimmen
Dagegen ... 65 Stimmen





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2009 • Siebente Sitzung • 03.06.09 • 08h00 • 07.3383
Conseil national • Session d'été 2009 • Septième séance • 03.06.09 • 08h00 • 07.3383



Schluss der Sitzung um 12.00 Uhr
La séance est levée à 12 h 00

AB 2009 N 1022 / BO 2009 N 1022

